



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD DE LA DÉROGATION MINEURE

Propriétés sises au 21 et 21A, 46^e Avenue

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 8 juin 2021 à 19 h 30 à *huis clos*, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2021-DM-013	21, 46e Avenue (adresses projetées : 21 et 21A, 46 ^e Avenue)	H-13	1 953 766	Permettre une marge avant du futur bâtiment principal de 10,51 mètres au lieu de 17,59 mètres tel qu'exigé par l'article 3.2.6 du règlement de zonage numéro 7200

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **22 mai 2021 au 5 juin 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis public.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 21 mai 2021

Marie-Renée Houde
Greffière

EXTRAIT DE LA CARTE MATRICE

ORTHOPHOTO



DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- la marge avant du futur bâtiment principal de 10,51 mètres au lieu de 17,59 mètres (art. 3.2.6*)

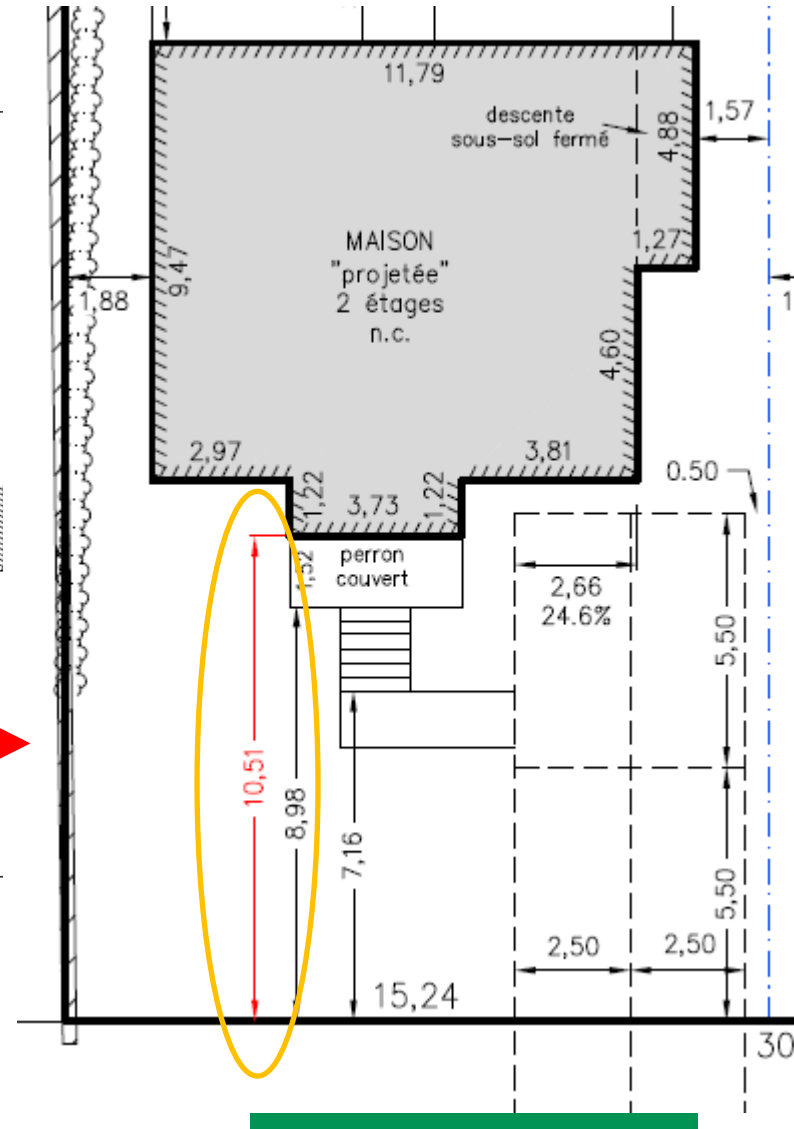
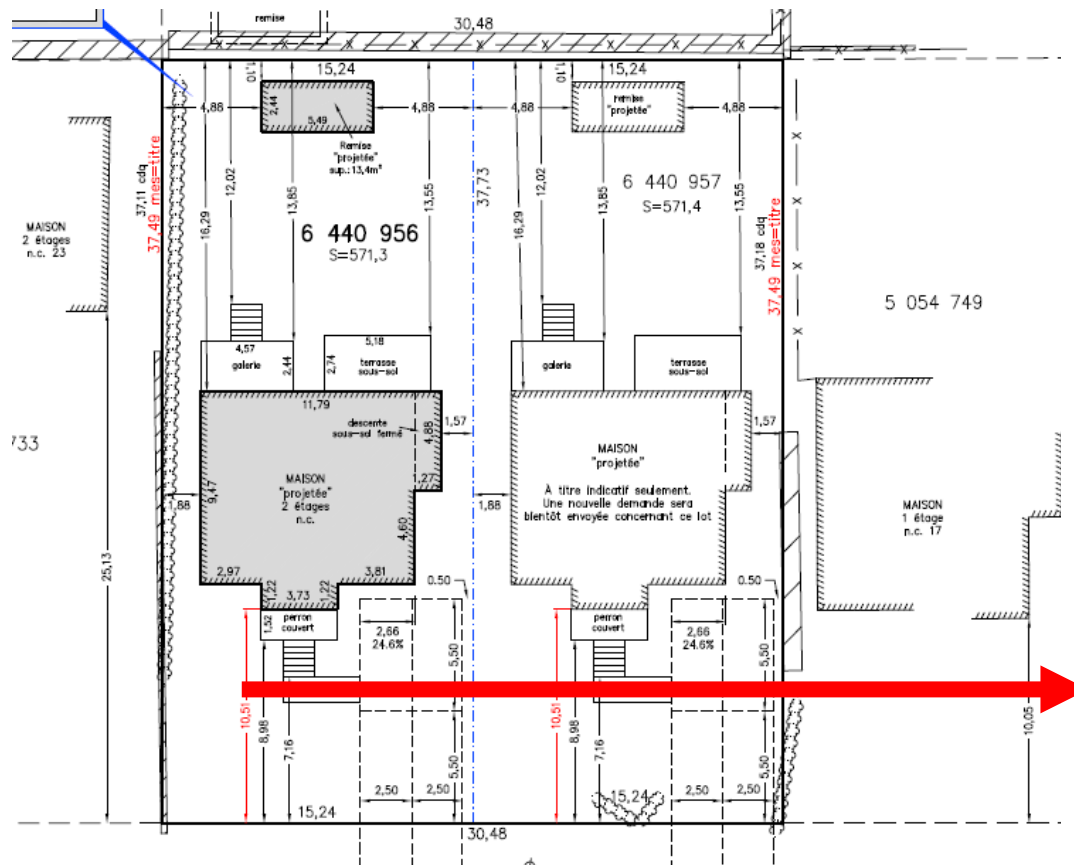
Implantation proposée	Règlementation	Différence
10,51 mètres (± 35 pieds)	17,59 mètres (± 58 pieds)	7,08 mètres (± 23 pieds)

* Du règlement de zonage numéro 7200

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- la marge avant du futur bâtiment principal de 10.51 mètres au lieu de 17,59 mètres



COMMENTAIRES EN LIEN AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2021-DM-013

Propriété sise au 21, 46^e Avenue (lot 1 953 766)

En lien avec la directive du gouvernement du Québec, liée à la COVID-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant **au plus tard à 9 h le 8 juin 2021, date à laquelle le conseil va statuer sur la demande.**

Date de la séance du conseil à laquelle le conseil va statuer sur la demande : **8 juin 2021**

Votre identification

Prénom

Nom

Adresse

Courriel

Téléphone

Commentaires ou questions (vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal)

Soumettre à : greffe@villebdf.ca